

- RDA 18.4.1 Erfassen von Beziehungen zu Akteuren, die mit einem Werk, einer Expression, einer Manifestation oder einem Exemplar in Verbindung stehen
- Recording relationships to agents associated with a work, expression, manifestation, or item
- Enregistrement des relations avec des agents associés à une œuvre, une expression, une manifestation ou un item

Règle d'application:

De manière systématique, n'enregistrer qu'une seule relation avec un agent donné, même si plusieurs relations existent entre celui-ci et la ressource. Sélectionner la relation en suivant l'ordre de préférence suivant:

- 1. créateur***
- 2. autre agent associé à une oeuvre***
- 3. agent associé à une expression***
- 4. agent associé à une manifestation***

Exemples :

- Une personne est à la fois auteur (créateur) et illustrateur (agent associé à une expression) : cette personne est enregistrée comme créateur.
- Une personne est à la fois régisseur (autre agent associé à une œuvre) et acteur (agent associé à une expression) : la personne est enregistrée comme autre agent associé à une œuvre.
- Une collectivité est à la fois créateur et entité honorée (autre agent associé à une œuvre) : la collectivité est enregistrée comme créateur.

Même si une seule relation est enregistrée pour chacun de ces cas, plusieurs indicateurs de relation peuvent néanmoins être attribués (voir RA de RDA 18.5.1.3).

[Etat: 05/2014, terminologie rév. 08/2017]

RDA 18.5.1.3 Erfassen von Beziehungskennzeichnungen
Recording relationship designators
Enregistrement d'un indicateur de relation

Règle d'application:

1. ***Lorsqu'une relation selon RDA 19 à 21 est établie, il est recommandé d'enregistrer systématiquement un indicateur de relation. Utiliser à cet effet les indicateurs de l'annexe I. Omettre fondamentalement la mention entre parenthèses du niveau FRBR figurant dans certains indicateurs de relation. Le catalogueur n'est pas libre de créer ses propres indicateurs de relation. S'il n'y a pas d'indicateur de relation dans l'annexe I qui convienne ou si une incertitude concernant la fonction exacte de l'agent subsiste, fournir à la place le nom de l'élément de la relation enregistrée comme indicateur de relation (donc par exemple, « créateur » ou « contributeur »).***
2. ***Le cas échéant, il est aussi possible d'enregistrer plusieurs indicateurs de relation figurant dans l'annexe I. S'ils appartiennent à différents types de relations, les fournir dans l'ordre de préférence suivant :***
 1. ***Indicateur(s) de relation pour les créateurs***
 2. ***Indicateur(s) de relation pour les autres agents associés à une œuvre***
 3. ***Indicateur(s) de relation pour les agents associés à une expression***
 4. ***Indicateur(s) de relation pour les agents associés à une manifestation***
3. ***Dans l'annexe I, les indicateurs de relation sont en partie subdivisés une seconde fois. Il est recommandé d'utiliser systématiquement l'indicateur le plus précis (par exemple, « chef d'orchestre » et non « interprète »). Les indicateurs de relation qui ne se trouvent au même niveau hiérarchique, ne doivent pas être attribués en même temps (donc par exemple, pas « régisseur de télévision » et « régisseur » pour la même personne).***
4. ***Lors de l'attribution d'indicateurs de relation, ne pas distinguer entre la forme masculine et la forme féminine (voir [AH-017](#)).***
5. ***Lors de l'enregistrement d'une relation à un agent qui n'est pas associé à la ressource dans son ensemble, mais avec une partie de celle-ci, utiliser les mêmes indicateurs de relation de l'annexe I que pour un agent associé à la ressource dans son ensemble. Cela s'applique à toutes les relations au niveau de l'œuvre, de l'expression et de la manifestation. Par exemple, l'indicateur de relation***

« auteur » est utilisé pour l'auteur d'un article contenu dans la ressource, ou l'indicateur de relation « chef d'orchestre » est utilisé pour le chef d'orchestre d'un concerto contenu dans la ressource.

[Etat: 08/2015, terminologie rév. 08/2017]